

SÉANCE 21 JANVIER 2016

Le vingt et un janvier deux mille seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 janvier, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Dominique JAILLIER.

Présents Dominique JAILLIER, Maire, Magali LOINARD, 1^{ère} adjointe, Gérard LÉTARD, 2^{ème} adjoint, Bertrand TOUEILLE, Ludovic DUTERTRE, Alain CHAUVEAU, Stéphane MARCHAND, Olivier GUILLET, Patrice CHRÉTIEN, Gwénaëlle REILLON, Aurélie BROSSIER, Gaël PINEAU.

Excusés : Anne-Pascale LECLERC, 3^{ème} adjoint, Fanny MORILLON, Mickaël MOURIN.

Absent :

Monsieur Patrice CHRETIEN est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum de l'assemblée : 08

Nombre de membres présents : 12

Votants : 12

COMMANDE PUBLIQUE

- Contrôle raccordement au réseau d'assainissement collectif - prestataire de services

DOMAINE ET PATRIMOINE

- Vente logement locatif 36-38, rue d'anjou

FINANCES LOCALES

- Portage repas adultes pendant les vacances scolaires : tarification et évolution
- Isolation salle des sports : demandes de subventions
- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Réseau de téléphonie mobile

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

Monsieur le Maire ouvre la séance.

EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2015 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le conseil municipal en délibère et adopte le compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

COMMANDE PUBLIQUEQUESTION 1.1 - Proposition de Convention au contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif - prestataire de services

Délibération n°2016-DELIB-01-01

Vu les sollicitations des notaires et riverains sur le contrôle du bon raccordement au réseau d'assainissement collectif, il a été sollicité les services de l'entreprise EF Etudes de BOUGUENAI (44),

Celle-ci propose une convention pour une durée de six ans à compter de sa notification, elle pourra être reconduite deux fois au maximum.

Le prix des prestations nécessaires à l'accomplissement de la mission sont détaillés ci-après :

Contrôle des branchements neuf y compris rapport				
	P. U. en €	Taux tva	Tva en €	TTC en €
Contrôle provisoire de branchements neufs	105	20 %	21	126
Contrôle définitif de branchements neufs	105	20 %	21	126
Contrôle des branchements existants				
	P. U. en €	Taux tva	Tva en €	TTC en €
Contrôle de branchements existants	120	20 %	24	144

Les prix sont établis à la date de signature de la présente convention et seront révisés annuellement à cette même date par l'application de la formule de variation ; $C_m = 0.15 + 0.85 I_m/I_{m0}$. I_m et I_{m0} sont les

valeurs prises par l'Index Ingénierie respectivement du mois m, mois de la commande et du mois 0, mois de la signature de la présente convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

. APPROUVE la dite convention, tel que présentée en annexe

. AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DOMAINE ET PATRIMOINE

QUESTION 2.1 Vente logement locatif 36-38, rue d'anjou

Délibération n°2016-DELIB-01-02

Vu la délibération du 26 février 2015, décidant la mise en vente au prix de 120 000 €uros du bien immobilier communal ci-après :

- Au 36, rue d'anjou un appartement de type 2 en duplex d'une surface d'environ 58 m²+ grenier aménageable
 - Au 38, rue d'anjou une entrée commune desservant :
 - . un appartement de type 2 en duplex d'une surface d'environ 60 m²
 - . deux studios d'environ 36 m²
 - Cave individuelle pour chaque lot, compteur d'eau et électricité individuels
- L'ensemble cadastré section B n°165, 166 et 167 pour un total de 00ha01a57ca.

Vu le marché actuel peu actif en ce début d'année, et considérant l'estimation du cabinet notarial GAUTIER-MATHIEU,

Le conseil municipal en délibère et :

- Décide de fixer une mise à prix de 95 000 €uros net vendeur pour la vente du bien immobilier situé 36-38, rue d'anjou à Laigné, tel que détaillé ci-dessus.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à cette transaction.

FINANCES COMMUNALES

QUESTION 3.1 Portage repas adultes pendant les vacances scolaires de décembre 2015: tarification

Délibération n°2016-DELIB-01-03

Vu les conditions et les modalités de distribution des repas depuis le passage en liaison froide des repas confectionnés par le restaurant municipal de Quelaines, (achat de 3 glacières à transporter sur Marigné-Peuton)

Vu la mise en place pour les vacances d'hiver 2015 de la fabrication des repas par l'épicerie VIVECO, pour un prix de 6.50 €uros à livrer par les agents communaux,

Le conseil municipal, en délibère et :

- Fixe le prix du repas distribué par les agents communaux pendant les vacances scolaires à la somme de 6.50€uros.

Ces repas sont ajoutés à la facturation sur janvier 2016.

QUESTION 3.2 Portage repas adultes pendant les vacances scolaires à partir de 2016

Délibération n°2016-DELIB-01-04

Considérant les conditions et les modalités de distribution des repas confectionnés par le restaurant municipal de Quelaines, depuis le passage en liaison froide qui implique l'équipement pour la commune de nouveaux matériels pour un coût approximatif de 1200 €,

Vu la nécessité de déplacements des agents communaux à Marigné-Peuton,

Vu les contraintes de transport liées à la chaîne du froid,

Une solution de substitution a été cherchée. Le traiteur David PAILLARD, domicilié sur notre commune, a été sollicité pour fournir ce service. Monsieur PAILLARD peut livrer à domicile des repas cuisinés pour tous les jours de la semaine aux bénéficiaires, en liaison froide, au prix de 9 €uros, pendant toutes les vacances scolaires.

Le conseil municipal, en délibère et :

- Décide de faire appel au traiteur David PAILLARD pour le service de portage de repas pendant les vacances scolaires.

- Décide d'organiser une réunion de présentation pour les bénéficiaires le mardi 26 janvier à 10 heures.

La municipalité effectuera le recensement des repas à distribuer, qui sera communiqué au traiteur.

En cas de changement de dernière minute, le bénéficiaire informera lui-même le traiteur.

Les repas seront facturés directement aux bénéficiaires par le traiteur, David PAILLARD.

Il n'y a pas de changement pour les repas distribués pendant les périodes scolaires.

QUESTION 3.3 Approbation de l' Avant Projet Sommaire pour l'isolation par l'extérieur de la salle des sports

Délibération n°2016-DELIB-01-05

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'Avant-projet Sommaire (APS) pour l'isolation par l'extérieur de la salle des sports, élaboré par Monsieur CHEREAU, architecte DPLG, de la société A3 architecture, associé à la SARL PEKA, dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre recruté par délibération en date du 17 décembre 2015,

Ce projet est issu de l'audit énergétique établi préalablement par la société LCA de Renazé.

Il s'agit principalement de réduire les besoins énergétiques du bâtiment par les actions suivantes :

- Isolation des murs par l'extérieur
- Isolation du plafond
- . Remplacement des menuiseries
- . Installation d'une ventilation simple flux programmable
- . Installation d'un ballon Gaz
- . Remplacement des convecteurs électriques par des panneaux rayonnants.

Il convient également de réaliser des travaux d'accessibilité du bâtiment (accès vestiaire et toilettes handicapés).

Ces travaux ont été estimés comme suit :

lots	Désignations	TOTAL en € HT -	TOTAL en € TTC
1	Maçonnerie - Démolition- VRD	10 000,00 €	11 000,00 €
2	Charpente bois-ossature-habillage acoustique int,	59 000,00 €	64 900,00 €
3	Couverture-étanchéité (avec exutoires conservés)	72 000,00 €	79 200,00 €
4	bardage-Isolation par l'extérieur	109 500,00 €	120 450,00 €
5	Menuiseries extérieures bois (avec dépose)	24 000,00 €	26 400,00 €
6	Menuiseries intérieures bois	2 000,00 €	2 200,00 €
7	Peinture 3000 à enlever des demandes de subv		
8	Plomberie- Sanitaires - Chauffage - Ventilation	10 000,00 €	11 000,00 €
9	Electricité	3 500,00 €	3 850,00 €
10	chauffe eau	2 200,00 €	2 420,00 €
11	ventilation	1 100,00 €	1 210,00 €
12	vestiare	45 000,00 €	49 500,00 €
13	Maitre d'œuvre isolation	15 077,00 €	
	restructuration	19 156,00 €	
14	Toiture démolition désamiantage	35 000,00 €	38 500,00 €
15	Plancher solivage	7 500,00 €	8 250,00 €
	Montant H.T.	415 033,00 €	
	T.V.A. 10%	41 503,30 €	
	Total T.T.C.	456 536,30 €	

	Désignations de la subvention	TOTAL en € HT -	Solde
	Transition énergétique		
1	DETR	75 000,00 €	
2	Conseil Régional	52 000,00 €	
3	TEPCV (gal sud Mayenne°	40 000,00 €	167 000,00 €
	Restructuration salle sports		
4	DETR	60 000,00 €	
5	Conseil Départemental	42 531,00 €	
6	FCATR (ccpcg)	7 500,00 €	110 031,00 €
	Montant .	277 031,00 €	277 031,00 €
Reste à charge		138 002,00 €	

Monsieur le Maire soumet cet avant-projet sommaire à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'avant-projet sommaire pour l'isolation de la salle des sports
- PREND acte des subventions sollicitées.
- AUTORISE ET CHARGE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Un écart important existe entre le coût estimé aujourd'hui dans l'avant-projet sommaire et l'audit énergétique du Cabinet LCA. Le conseil municipal demande à rencontrer le maître d'œuvre pour de plus amples informations sur ces prestations.

QUESTION 3.4 Demande de subvention DETR pour l'isolation par l'extérieur de la salle des sports

Délibération n°2016-DELIB-01-06.2

Exposé de Monsieur le Maire :

Par délibération du 21 janvier 2016, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet sommaire pour l'aménagement de la salle des sports (isolation et restructuration).

À ce stade le coût de réalisation de cette opération est estimé à environ 380 800 € HT pour l'ensemble des travaux, et 34 233 € HT pour la maîtrise d'œuvre, soit un coût global de l'ordre de 415 033 € HT.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de la transition énergétique : projet concourant à la réalisation d'économie des ressources énergétiques (fluides), volet 3 E.

Le coût des travaux afférant à l'isolation énergétique s'élève à un total de 167 377 €, soit 152 300 € HT de travaux et 15 077 € HT de maîtrise d'œuvre

La participation de l'État peut atteindre 50% de subvention sur un plafond de 150 000 € HT d'investissement, soit une aide financière maximale de 75 000 €.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'engagement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CONFIRME l'approbation de l'avant-projet sommaire pour l'isolation et la restructuration de la salle des sports
- ACCEPTE le montant des travaux de l'ordre de 380 800 € HT et le coût de maîtrise d'œuvre estimé à 34 233 € HT
- SOLLICITE l'aide financière de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux dans le cadre de la transition énergétique : projet concourant à la réalisation d'économie des ressources énergétiques (fluides), Volet 3E.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention DETR transition énergétique	75 000 €
Subvention du conseil régional	52 000 €
Subvention TEPCV	40 000 €
Emprunt	35 377 €
Total HT	202 377 €

- . DIT que cette somme sera inscrite au budget 2016
- DIT que l'opération sera engagée au 2^{ème} trimestre 2016 et réalisée en 2016.
- **AUTORISE ET CHARGE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

QUESTION 3.4 Demande de subvention DETR pour restructuration de la salle des sports de LAIGNE

Délibération n°2016-DELIB-01-06.3

Exposé de Monsieur le Maire :

Par délibération du 21 janvier 2016, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet sommaire pour l'aménagement de la salle des sports (isolation et restructuration).

Ce projet peut bénéficier d'une subvention de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre des restructurations de locaux sportifs (équipement sportif de proximité), volet 3B.

Le cout des travaux afférant la restructuration s'élève à un total de 212 656 €, soit 193 500 € HT de travaux et 19 156 € HT de maître d'œuvre

La participation de l'État peut atteindre 30% de subvention sur un plafond de 200 000 € HT d'investissement, soit une aide financière maximale de 60 000 €.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'engagement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **CONFIRME** l'approbation de l'avant-projet sommaire pour l'isolation et la restructuration de la salle des sports
- **ACCEPTE** le montant des travaux de l'ordre de 212 656 € HT et le coût de maîtrise d'œuvre estimé à 19 156 € HT
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux dans le cadre des restructurations de locaux sportifs (équipement sportif de proximité), volet 3B.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention DETR restructuration salle des sports	60 000 €
Subvention du conseil départemental	42 531 €
Subvention FCATR	7 500 €
Emprunt	102 625 €
Total HT	212 656 €

- . DIT que cette somme sera inscrite au budget 2016
- DIT que l'opération sera engagée au 2^{ème} trimestre 2016 et réalisée en 2016.
- **AUTORISE ET CHARGE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

QUESTION 3.4 Demande de Fonds d'Accompagnement au Développement - Approbation du projet « isolation thermique et restructuration de la salle des sports de LAIGNE »

Délibération n°2016-DELIB-01-06.4

Rapporteur : Monsieur le Maire

(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

La commune de Laigné dispose d'une salle de sports, dépourvue d'isolation, et disposant d'un système de chauffage très énergivore. De nombreuses associations sportives communales et intercommunales l'utilisent

quotidiennement. La municipalité souhaite réaliser des économies de fonctionnement et amener un meilleur confort d'utilisation.

Les travaux préconisés par l'audit énergétique, permettront d'améliorer la consommation énergétique de 40 % minimum.

L'opération se caractérise par la rénovation de la salle des sports (isolation des murs par l'extérieur et rénovation des vestiaires pour l'accessibilité).

Ce programme d'investissement, évalué à la somme globale de 415 033 € s'articule comme suit :

✓ Isolation par l'extérieur de la salle des sports	202 377 € HT
✓ Restructuration salle des sports (accessibilité)	212 656 € HT
	=====
Total général	415 033 € HT

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural 2014-2016, et notamment du FAD (Fonds d'Accompagnement au Développement) - Volet 4 "Solidarité communautaire" Bâtiments publics : mise aux normes imposées par la loi (accessibilité, ...).

Aussi, afin de contribuer au financement de cette opération, la commune de LAIGNE va solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre du volet 4 du F.A.D. à hauteur de 7 500 €.

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

Nom du financeur	Montant
DETR Transition énergétique	75 000,00 €
Conseil Régional	52 000,00 €
TEPCV (gal sud Mayenne°)	40 000,00 €
DETR Restructuration salle sports	60 000,00 €
FCATR (ccpcg)	7 500,00 €
Montant	277 031,00 €
Autofinancement	138 002 €
TOTAL	415 033 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après délibération :

- APPROUVE l'opération "Rénovation de la salle des sports", telle que décrite ci-dessus, le montant de l'investissement s'élevant à la somme de 415 033 € ;
- STATUE favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- AUTORISE M. le Maire à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 500 €, s'inscrivant dans le cadre du volet 4 du F.A.D. (bâtiments publics) ;
- APPROUVE le règlement du FCATR ;
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

QUESTION 3.4 Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement début 2016

Délibération n°2016-DELIB-01-07

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 50 070.70 €uros. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Le Conseil Municipal en délibère et :

- AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

QUESTION 4.1 Motion en faveur d'un relais de téléphonie mobile

Délibération n°2016-DELIB-01-08

Monsieur le Maire fait part des nombreux dysfonctionnements liés au réseau téléphonique sur la Commune. Les problèmes récurrents concernent essentiellement le réseau des portables : les communications sont très souvent inaudibles, interrompues, coupées ou quasiment impossibles, le réseau «ne passant pas bien voire pas du tout».

Considérant la dégradation du service public de téléphonie,

Considérant que Orange France est garant du service public de téléphonie au titre des obligations du service universel,

Considérant le développement de la téléphonie mobile à titre personnel et professionnel,

Le Maire propose au Conseil municipal :

- de solliciter Orange France pour la réalisation des travaux nécessaires au renforcement du réseau de téléphonie mobile.

- De solliciter le soutien du conseil départemental dans cette démarche

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adhère à la proposition du Maire et demande à Orange France de réaliser les travaux nécessaires au bon fonctionnement des portables sur la Commune.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire souhaite faire un ajout à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord à cette demande.

QUESTION 5.1 Demande de location gratuite de la salle de la cantine par le Club de l'Amitié

Délibération n° 2016DELILB-01-09

Monsieur le maire donne connaissance du courrier du Club de l'Amitié de Laigné qui sollicite la gratuité de la location de la salle de la cantine pour la soirée du 21 juin 2016. L'association organise une sortie en car, élargie aux communes voisines. La journée se termine par une collation prise en commun. En 2015, la commune de Marigné- Peuton a accueilli gratuitement les convives.

Cette opération sera renouvelée tous les 2 ans sur la commune.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition gratuitement la salle de la cantine au club de l'Amitié pour cette manifestation.

Le conseil municipal en délibère et donne un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire.

QUESTION 5.2 Demande de la salle des fêtes par l'école St Julien

Délibération n° 2016DELILB-01-10

Le directeur de l'école Saint Julien sollicite le prêt gratuit de la salle des fêtes pour la visite de l'évêque de la mayenne le jeudi 03 mars de 17h à 18h30. Les enseignants des écoles voisines sont invités à rencontrer l'évêque et les salles de l'école sont trop exigües.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition gratuitement la salle des fêtes.

Le conseil municipal en délibère et donne un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES**QUESTION 6.1 - Bilan Marché de Noël**

Une réunion avec les différents partenaires (école, associations) est prévue le 1^{er} février à la cantine pour faire le bilan du marché de Noël. Le conseil municipal est invité à y participer.

QUESTION 6.2 - Organisation prochaines manifestations

- Conférence de Mathilde LECLERC sur l'Inde. Cette soirée est organisée dans le cadre des actions de la bibliothèque. Un thé indien sera à déguster à cette occasion et financé par le budget de la bibliothèque.

- Repas du CCAS fixé au 13 mars 2016 : le conseil d'administration du CCAS se réunira le mardi 09 février à 18 h 00 en mairie.
-

QUESTION 6.3 - Invitation paroisse St jean de bosco du haut anjou

Un courrier d'invitation a été reçu en mairie pour convier les conseillers municipaux à rencontrer l'évêque de la Mayenne le vendredi 04 mars de 17h à 18h30 à la salle des fêtes de Saint Sulpice.

QUESTION 6.5 - Réunion commission à prévoir :

- Commission finances : Mercredi 17 février à 20 h 30
 - Commission « voirie »
-

QUESTION 6.6 - Informations diverses :

- **concernant le bar de la commune**

Les héritiers ont sollicité une rencontre avec le Maire.

Les prix de cession sont établis comme suit :

- Bâtiment et commerce : 100 000 €

Soit la licence et fonds de commerce : 35 000 €

Soit le bâtiment : 65 000 €

- **Internet dans la salle des fêtes**

Une extension de réseau de la mairie via la bibliothèque a été réalisée par la société Electro system.

L'accès sera réglementé et géré par la mairie.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 25 février 2016.

La séance s'est achevée à 0 heures 30.